

AR Prefecture

046-200054948-20210601-2021_036-DE

Reçu le 03/06/2021

Publié le 03/06/2021

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2021 – 036
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juin, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 25/05/2021

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoints, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. CAUMON Patrice, Mme FICAT Isabelle qui a donné pour voir à M. LALABARDE Alain, M. MURET Jean-Luc, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents : Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : M. LAPLANCHE Adrien.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : CIMETIERES COMMUNAUX MODIFICATION DES CATEGORIES DE CONCESSIONS FUNERAIRES ET TARIFS

Les conseillers Municipaux sont invités à adopter les nouveaux tarifs des concessions funéraires délivrés dans les cimetières communaux de la commune nouvelle de Montcuq-en-Quercy-Blanc et ainsi modifier les délibérations des anciennes communes de :

- Belmontet : en date du 26 octobre 2011,
- Lebreil : en date du 02 novembre 2001
- Ste Croix : en date du 22 Août 1976
- Montcuq : en date du 24 juin 2002 et pour le Columbarium en date du 10 décembre 2015
- Valprionde : en date du 28 mars 2012

ayant précédemment fixé les différentes catégories de concessions et leurs tarifs.

Le conseil ayant délibéré après avoir entendu le rapport de M. le Maire, décide :

- **DE SUPPRIMER** la catégorie de concessions perpétuelles
- **D'INSTITUER** en application de l'article L.2223-14 du Code Général des collectivités territoriales les différentes concessions suivantes :

***des concessions trentenaires**

***des concessions cinquantenaires**

AR Prefecture

046-200054948-20210601-2021_036-DE

Reçu le 03/06/2021

Publié le 03/06/2021

- **DE FIXER** Le prix des concessions selon le tableau suivant :

Type de concession	Durée de concession	Tarifs
Concession de terrain d'une superficie de : 3m2 (1.20 de largeur x 2.50 de long) 5 m2 (2 de largeur x 2.50 de long)	30 ans ou 50 ans	50 euros le m² 70 euros le m²
Concession de case de columbarium de 40cm x40 cm x 45cm pouvant recevoir jusqu'à 3 urnes au maximum, selon la dimension de l'urne	30 ans 50 ans	500 euros 700 euros
Caveau Provisoire (dépositaire communal)	3 mois maximum	3€ par jour

↳ voir la délibération du 5 septembre 2023.

Ces mesures sont applicables immédiatement, les dispositions antérieures ayant même objet, sont et demeurent abrogées.

- **DE DÉLÉGUER** à M. le Maire, en vertu de l'article L.2122.22-8° du Code Général des collectivités territoriales, la délivrance et la reprise des concessions funéraires et de le charger, de façon générale, de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré En Mairie le 2 juin 2021
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Alain LALABARDE.